

Sélection d'article sur la politique suisse

processus

**Paradis Papers. Possibilité de sanctionner l'assistance à la soustraction
fiscale hors de Suisse**

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Zumofen, Guillaume

Citations préféré

Zumofen, Guillaume 2025. *Sélection d'article sur la politique suisse: Paradis Papers. Possibilité de sanctionner l'assistance à la soustraction fiscale hors de Suisse, 2019.* Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne.
www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 23.08.2025.

Sommaire

Chronique générale	1
Economie	1
Crédit et monnaie	1
Banques	1

Abréviations

UNO	Organisation der Vereinten Nationen
DBG	Bundesgesetz über die direkte Bundessteuer

ONU	Organisation des Nations unies
LIFD	Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct

Chronique générale

Economie

Crédit et monnaie

Banques

MOTION
DATE: 20.03.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

A travers une motion, Mattea Meyer (ps, ZH) demande l'adaptation de l'art. 177 de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) afin que **l'assistance à un délit fiscal hors de Suisse** soit sanctionnée. En tant que siège de nombreuses multinationales et avec un rôle prépondérant dans la finance, notamment la gestion de fortune, la parlementaire socialiste estime que la Suisse a un rôle à jouer dans la lutte contre les flux financiers illégaux. De plus, elle rappelle les engagements dans le programme 2030 de l'ONU et le programme d'action d'Addis-Adeba.

Le Conseil fédéral s'oppose à la motion. D'un côté, il met en avant la logique d'une démarche multilatérale plutôt qu'unilatérale. D'un autre côté, il souligne l'incohérence juridique d'une telle mesure. En effet, la complicité à un acte illégal commis à l'étranger présuppose que l'acte principal, également commis à l'étranger, soit jugé comme illégal. Or, cette décision relève des droits fiscaux étrangers respectifs.

Lors du vote en Chambre, la motion a été rejetée par 138 voix contre 53. Seuls les parlementaires socialistes et les verts ont voté en faveur de la motion.¹

1) BO CN, 2019, pp.477